

ment : le fruit d'un nsuel et démocratique



nsibilités caractérisant le parlement de la transition.

Logique prédominance des politiques

A.M
Libreville/Gabon

C'ELA n'a nullement échappé aux observateurs de la vie politique nationale que la liste des 168 parlementaires devant siéger à l'Assemblée nationale et au Sénat est fortement dominée par la présence des politiques. Toutes tendances politiques confondues bien évidemment. La société civile, les confessions religieuses et les autres n'étant pas non plus moins représentés. Toute chose qui peut facilement s'expliquer du fait que les partis politiques n'ayant pas été suspendus ne pouvaient autrement que participer à la reconstruction du pays pour l'avènement d'une nouvelle République. Même si d'aucuns s'indignent de leur présence ayant participé activement ou passivement à la mise en coupe réglée du pays. Mais comment faire autrement lorsqu'on sait que ce sont les partis politiques justement qui, de par leur nature, concourent à l'expression démocratique ? Ce n'est donc pas étonnant de retrouver un si grand nombre de personnalités issues des partis politiques, notamment du Parti démocratique gabonais qui disposait déjà

avant l'arrivée des militaires au pouvoir d'une majorité écrasante dans les deux chambres du Parlement. La société civile, les confessions religieuses et les autres composantes sociales ne sont présentes à l'Assemblée nationale et au Sénat qu'en raison du caractère inclusif qui sous-tend la mise en place des organes de la Transition devant déboucher sur la rédaction d'une nouvelle Constitution. On aurait donc tort de croire que la présence des politiques en grand nombre va phagocytter le travail qui doit être accompli pour les avancées démocratiques attendues. Ce, d'autant que le peuple aura le dernier mot à travers le référendum qui sera le point d'orgue du processus de restauration des institutions avant de passer à un régime civil. Il faut aussi se dire que nombreux parmi les députés et sénateurs de la Transition récemment nommés n'avaient jamais imaginé, même dans leurs rêves les plus fous, se faire un jour appeler "honorables" ou "vénérables". Grâce à la transition, ils pourront bénéficier de ce privilège. Si tant est que c'en est un.

Un Parlement multicolore



J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

À l'analyse, le Parlement de la Transition présente, bien plus qu'il n'y paraît, un visage hétéroclite. Tant on y retrouve ou presque toutes les composantes de la société gabonaise (politiques, militaires, société civile, organisations traditionnelles, etc.). Ce qui démontre le caractère inclusif attaché au processus amorcé au lendemain de la prise effective du pouvoir par le Comité pour la transition et la restauration des institutions

(CTRI), le 30 août dernier. Toute chose qui tranche véritablement avec les législatures précédentes dans lesquelles prédominait une certaine forme de monolithisme, sur fond d'hégémonie de l'ancien parti au pouvoir. Tant et si bien que le débat parlementaire, ingrédient essentiel et primordial à l'élaboration des textes, avait fini par perdre toute forme de consistance. C'est dire que le caractère hétéroclite de l'Assemblée nationale et du Sénat de la Transition augure des échanges ouverts et contradictoires. D'autant

que les députés et sénateurs entendent pleinement, à ce qu'il semble, jouer leurs partitions eu égard à la nécessité de doter notre pays d'institutions fortes, crédibles, consensuelles sur la base des textes impartiaux. De manière à reconstruire l'édifice démocratique de notre pays. Pour ce faire, l'expérience politique et parlementaire des uns, la fougue des autres combinée à la détermination de certains apparaissent comme des sources potentielles de plus-value. Surtout que dans le même temps, ils incarnent différents corps de métiers (juristes,

économistes, ingénieurs, enseignants, médecins, etc.). Avec ceci qu'ils ne sont nullement liés par un fait majoritaire ou assujettis à une quelconque forme de discipline partisane. Bref, fort de la diversité et de la marge de manœuvre consistante de ses différentes composantes, le Parlement de la Transition devrait s'ériger en un organe législatif responsable, conscient de ses prérogatives énoncées par le Mémoire sur la Transition gabonaise et définies dans la Constitution du 26 mars 1991.